

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 14 décembre 2023 à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 07/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - **Présents** : 17 - **Absents** : 8 **dont pouvoirs** : 1

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Pierre BORNET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Marie-Louise GOURDON, Ismaël OGEZ, Michèle PAGANIN, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Dominique BOURRET à Gilles RONDONI.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Gérard BOUCHARD, Henri CHIRIS, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Christian ORTEGA, Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Projets de décisions du bureau

DB2023_096 : Extension Campus étudiants de Grasse - Demande subvention au titre de la DSIL

DB2023_097 : Appel à projet 2023/2024 Fonds MAIF pour le vivant – nature 2050 Projet Jardin de pluie – quartier de la gare de Grasse

DB2023_098 : Plan Local de l'Habitat 2025-2030 -Sollicitation de la Région au titre du contrat « Nos territoires d'abord »

DB2023_099 : Poursuite du déploiement des stationnements vélos sécurisés « Boxyclettes » sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

DB2023_100 : DMO - Réhabilitation de la salle des fêtes « Mistral » Commune de Cabris

DB2023_101 : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, en vue d'actions de soutien à la fonction parentale, dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale

2. **Préparation du conseil communautaire**
 3. **Proposition de création d'une commission ad hoc « Risques feux de forêts »**
 4. **Réflexion sur la mise en place d'une mutualisation de gardes champêtres**
 5. **Lettre immobilière et foncière**
 6. **Point nouvelle CTG (Convention Territoriale Globale)**
 7. **Questions diverses**
-

➤ **Projets de décisions du bureau**

Décision n°DB2023_096 : Extension du Campus étudiants de Grasse - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2024

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre du projet d'extension du Campus étudiants à Grasse, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local, pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de 400 000 € pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024, une aide financière d'un montant de 400 000 € dans le cadre du projet d'extension du Campus étudiants de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2023_097 : Appel à projet 2023/2024 Fonds MAIF pour le vivant – nature 2050 – Projet Jardin de pluie – quartier de la gare de Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et d'atténuation au changement climatique, la CAPG ambitionne de mettre en œuvre des projets visant à favoriser la nature en ville afin de lutter contre les îlots de chaleur urbain, favoriser une gestion durable du cycle de l'eau, renforcer les continuités écologiques, la biodiversité en milieu urbain et les « puits de carbone » ainsi que l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire.

A ce titre, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse souhaite engager la restructuration du parking de la gare de Grasse afin d'y aménager un jardin de pluie dont les services écosystémiques fondés sur la nature permettent de répondre à l'ensemble de ces objectifs.

Afin de solliciter des cofinancements auprès de partenaires institutionnels pour la réalisation de ce projet, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à répondre à l'appel à projet du Fonds « MAIF pour le vivant – nature 2050 », créé par CDC biodiversité, filiale de la caisse des dépôts, dont la date limite de dépôt est fixée au 20 décembre 2023.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à répondre à l’appel à projets « Fonds MAIF pour le vivant – nature 2050 » pouvant cofinancer des projets pour une participation entre 80.000€ et 500.000€ selon les projets ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, à déposer le dossier de demande de subvention du « Fonds MAIF pour le vivant - nature 2050 » ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements de l’Etat, des collectivités et de l’ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à cette opération ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l’ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2023 et suivants ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente décision.

Décision n°DB2023_098 : Programme Local de l’Habitat - Sollicitation de la Région au titre du contrat « Nos Territoires d’Abord »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Le Programme Local de l’Habitat (PLH) du Pays de Grasse 2017-2022, prolongé de 2 années, arrive à échéance fin 2024. Aussi, afin de poursuivre sa politique ambitieuse en matière d’habitat, le conseil communautaire du 7 avril 2022 a engagé la procédure d’élaboration du nouveau PLH du Pays de Grasse, et a prévu de solliciter de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, une aide à l’ingénierie pour le financement des études préalables. Le PLH veillera à répondre aux ambitions du contrat « Nos Territoires d’Abord », établi entre la Région et la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse, il est ainsi proposé de saisir la Région dans le cadre de ce contrat.

Aucune observation n’est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le financement de la Région au titre du contrat « Nos Territoires d’Abord » ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les actes ou documents à intervenir en exécution de la présente décision ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l’ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2023 et suivants.

Décision n°DB2023_099 : Poursuite du déploiement des stationnements vélos sécurisés « Boxyclettes » sur le territoire de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Le Plan Climat de la Région SUD prévoit une action « Soutenir et développer des projets proposant de nouveaux services de mobilité (auto-partage, covoiturage, transport à la demande, vélo, marche, etc.) ».

Ainsi, la volonté de déployer à l’échelle du territoire un service permettant de sécuriser la pratique du vélo va dans le sens de la volonté de la Région SUD. Le budget demandé permettra à la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse de réaliser un minimum de 160 places de stationnement fermées et ouvertes pour les vélos sous forme de consignes.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier dans le cadre du CRET 2 pour solliciter un financement à hauteur de 60 000 € de la Région SUD.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DEVALIDER** le plan de déploiement des stationnements vélos sécurisés « Boxyclettes » sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement du CRET2 en appui à cette action ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2023 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2023_100 : Réhabilitation de la salle des fêtes « Mistral » - Commune de Cabris

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes de Cabris, dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, il convient de modifier le plan de financement. En effet, la subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) n'a pas été accordée. La part communale doit donc être augmentée.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2023 et suivants

Décision n°DB2023_101 : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes- Maritimes, en vue d'actions de soutien à la fonction parentale, dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du pays de Grasse souhaite mettre en œuvre des actions de soutien à la fonction parentale éligibles à un subventionnement de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, dans le cadre des thématiques portées par la convention territoriale globale.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider l'opération et à déposer la demande de subvention d'un montant de 5 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement de la Caisse d'Allocations Familiales du 06 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2024 et suivants ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.
-

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Proposition de création d'une commission ad hoc « Risques feux de forêts »**
- **Réflexion sur la mise en place d'une mutualisation de gardes champêtres**
- **Lettre immobilière et foncière**
- **Point nouvelle CTG (Convention Territoriale Globale)**
- **Questions diverses**

Fin de la séance à 12h15

Fait à Grasse, le 15 décembre 2023

Le Président

h.

Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



